



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-39

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 28 mars 2024

Objet : Acquisition foncière des parcelles AW 160, 161, 164, 165 et 166 - Lieu-dit « les 7 Chemins » à Vourles

Vu le rapport par lequel M. Guy Boisserin expose ce qui suit :

Les parcelles AW n°160, 161, 164, 165 et 166, d'une contenance totale de 533m², se situent dans la zone Uic du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vourles. Ces parcelles, situées sur le secteur des 7 Chemins, ont une importance stratégique

avec leur positionnement dans une zone à forte circulation. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre stratégique d'intervention de la CCVG, suite à l'étude de restructuration sur le secteur des 7 Chemins réalisée avec la COPAMO.

En conclusion de cette étude, et pour le secteur dans lequel sont situées les propriétés de la société DIAPASON IMMOBILIER, les éléments suivants étaient énoncés ci-dessous :

3. Zoom par sous-secteurs : état des lieux, vision

Secteur 4 – Nord du triangle et entrée de ville Orléans

Synthèse

Avantages :

- Situation de carrefour avec de la visibilité depuis la RD386, RD342 et la D36
- Façade directe sur la RD386 et la RD 342
- Secteur en zonage urbanisable
- Secteur dynamique avec l'implantation de commerces de bouche

Inconvénients :

- Secteur contraint (par la limite de zone U à l'ouest, par les infrastructures dans le triangle), d'autant plus dans le cas d'un élargissement de la départementale
- Situation critique sur la maîtrise du risque lié au trafic routier avec à la convergence de la RD386, RD342
- Présence de logement dégradé et d'une faible qualité paysagère et architecturale
- Mixité fonction (logement, commerce divers)
- Besoin en stationnement et de multiple sorties sur les RD adjacentes

Conclusion et enjeux :

- **Enjeu principal lié aux mobilités et notamment à l'intermodalité** dans la continuité de la création du parking-relais
- Enjeux de recomposition du tissu urbain et de conforter une destination compatible avec l'aspect stratégique en terme d'accès au territoire
- Enjeux d'agir sur le logement dégradé pour des questions sociales mais aussi de qualité paysagère et architecturale

Après avoir consulté les services des Domaines, la CCVG procède donc à l'acquisition de ces parcelles avec la société « DIAPASON IMMOBILIER » selon les surfaces et le montant suivant :

Commune	Parcelles	Adresse	Surface	Prix	Propriétaires	Date accord
Brignais	AW 160	Lieu-dit « Les 7 Chemins », 1 Chemin de la plaine	168m ²	592 000€	DIAPASON IMMOBILIER	15/02/2024
	AW 161		306m ²			
	AW 164		5m ²			
	AW 165		18m ²			
	AW 166		36m ²			
TOTAL			533m²	592 000€		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'acquisition des parcelles listées ci-avant,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2024.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2024,
GAUQUELIN Françoise

The image shows the official seal of the Communauté de Communes de la Vallée du Garon, which is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON' and '1993'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'F. Gauquelin'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)